

# Chaleur et canicule au travail

---

RECOMMANDATIONS



Thalie Santé  
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION

# Points clefs

---

Depuis le décret du 27 mai 2025, les seuils de vigilance et de danger liés aux fortes chaleurs définis par Météo-France entraînent des obligations pour les employeurs.

Des actions de prévention doivent être mises en œuvre pour protéger la santé des travailleurs exposés.



Ces mesures doivent être **anticipées et formalisées** dans :

- Le **DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et ses mises à jour pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Ou intégrées au **PAPRI Pact** (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) pour les entreprises de 50 salariés et plus (Article R. 4463-2).

Comme pour toute mise à jour, le document doit être transmis au SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises) (article L. 4121-3-1).

Ce décret s'applique à tout employeur, qu'il soit public ou privé.



# Points clefs

## QUAND CES MESURES S'APPLIQUENT-ELLES ?

Dès le niveau de **vigilance jaune** (« chaleur intense ») émis par Météo-France, **que le travail soit effectué en intérieur ou extérieur**, de manière proportionnée au niveau de risque pour les travailleurs (articles R. 4463-2, R. 4463-7 ; recommandations INRS).

## QUELLE SANCTION EN CAS DE MANQUEMENT ?

En l'absence de définition de mesures de prévention : risque de **mise en demeure par l'inspection du travail** (article R. 4721-5).

## QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

**Les mesures de prévention doivent être adaptées aux postes de travail et aux conditions réelles d'exposition.**

Néanmoins certains axes sont communs à tous les postes\* :

1. Évaluation des risques et définition d'un plan de prévention ;
2. Adaptation de l'organisation et des lieux de travail ;
3. Mise à disposition d'eau potable fraîche ;
4. Sensibilisation et information ;
5. Utilisation d'équipements adaptés.

## QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL PAR FORTES CHALEURS ?

### Risques pour la santé

- Crampe de chaleur
- Épuisement lié à la chaleur
- Déshydratation
- Coup de chaleur (urgence vitale)
- Cancers de la peau
- Aggravation de pathologies préexistantes

### Risque accru d'erreurs et d'accidents liés à la :

- Baisse de vigilance
- Fatigue musculaire
- Diminution de la coordination

\* Détails dans les pages suivantes.

# Détails

---

## 1. ÉVALUATION DES RISQUES ET DÉFINITION D'UN PLAN DE PRÉVENTION

Identifiez les **situations d'exposition** à la chaleur intense (ex. montage/démontage, tournages ou répétitions en extérieur ou lieux non climatisés).

Adaptez les mesures de prévention aux tâches, durées d'exposition, horaires et environnement. Ces mesures devront être réévaluées durant l'épisode.

Définissez :

- **Les seuils de déclenchement** en lien avec les vigilances météo.
- **L'impact** de ces mesures sur la gestion d'autres risques (manutention, isolement, etc.).
- **Une procédure d'alerte** en cas de malaise ou symptôme.

N'oubliez pas :

- **Intégrez ces mesures dans le DUERP ou PAPRI Pact**, à transmettre au SPSTI.
- **Organisez la vérification** de l'efficacité des équipements et **la surveillance** de la température.
- **Déclarez** tout malaise ou accident sans délai à la CPAM.
- **Le SPSTI peut vous accompagner** dans la définition de ces actions.

## 2. ADAPTATION DE L'ORGANISATION ET DES LIEUX DE TRAVAIL

**Évitez d'accumuler les facteurs d'exposition :**

- **Aménagez les horaires** pour éviter l'exposition entre 12h et 16h, période la plus critique.
- **Reportez ou suspendez les tâches** les plus physiques sur ces horaires, ou transférez vers des zones plus fraîches.
- **Favorisez les aides à la manutention** pour compenser l'augmentation de la pénibilité.
- **Préférez le travail en binôme** ou en équipe pour détecter rapidement les signes de coups de chaleur.

**Limitez le temps d'exposition continue :**

- Mettez en place des **rotations sur les postes les plus pénibles**.
- **Augmentez la fréquence et la durée des pauses**, en particulier après les tâches physiques.

**Aménagez les lieux de travail :**

- Favorisez les lieux de travail **intérieurs, climatisés, ventilés, brumisés ou ombragés**.
- En extérieur, installez des zones de **repos ombragées, ventilées ou rafraîchies**.

# Détails

---

## 3. MISE À DISPOSITION D'EAU POTABLE FRAÎCHE

Assurez une quantité suffisante d'eau fraîche (**environ 3 L/jour/travailleur** pour un effort physique) : **fontaines ou réservoirs** (régulièrement) associés à la remise de **gourdes réutilisables**.

Si l'approvisionnement est difficile (tournage, chantier), la distribution gratuite de bouteilles plastiques est possible dès lors qu'il ne s'agit pas d'un établissement recevant du public ou d'un local à usage professionnel. Conservez ces bouteilles dans des contenants frais (glacières, frigos portables).

Affichez des rappels : **boire toutes les 20 minutes**, ne pas attendre d'avoir soif, **éviter les boissons sucrées, caféinées ou alcoolisées**.

## 4. SENSIBILISATION ET INFORMATION

Informez régulièrement les travailleurs **des risques et des mesures de prévention** déployées, par exemple sur le modèle des « quarts d'heure sécurité » du secteur du BTP. **Sensibilisez les intermittents, prestataires, sous-traitants dès l'accueil.**

**Installez des affichages**, y compris en extérieur sur :

- Les signes d'alerte du coup de chaleur et la conduite à tenir.
- Les mesures de prévention individuelles et collectives.
- L'importance de l'hydratation.

Veillez à l'**application effective de ces consignes** afin d'instaurer une **culture de prévention**. **Invitez les travailleurs sensibles à la chaleur (par exemple atteints d'une pathologie chronique) à se signaler à leur service de prévention et de santé au travail.**

## 5. UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS

Veillez à ce que les **vêtements de travail en extérieurs** soient amples, respirants, à manches longues et protègent du rayonnement UV. **Prévoyez casquette ou chapeau, lunettes de soleil** avec filtre UV.

Utilisez des **gants de travail** adaptés à la manipulation d'objets réchauffés par le soleil. Privilégiez les **outils limitant l'effort et la production de chaleur**.

Recommandez l'usage de **crèmes solaires à large spectre (SPF 50), résistantes à l'eau et à la sueur**. Certains formats peuvent être plus confortables selon la température et les types de peaux : crèmes, sprays, brumes, gels.

# Ressources



Des documents, dont des affiches, sont disponibles sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :

- Travail et forte chaleur, protégez-vous !  
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20842>
- Au travail quand il fait chaud, même si je n'ai pas soif, je pense à boire de l'eau.  
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20841>
- Infographie : Coup de chaleur au travail. Quels sont les signaux d'alerte ? Quelles sont les conduites à tenir ?  
<https://www.inrs.fr/dam/jcr:0a16ec32-a790-4f12-aff4-ae5cffa1b7fd/Infographie-coup-de-chaleur-au-travail.pdf>
- Dépliants INRS : Travail lors de période de forte chaleur : ayez les bons réflexes.  
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206372>



D'autres affiches sont disponibles sur le site du ministère de la Santé : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>



**Le travail avec des températures extérieures élevées représente un risque pour la santé des salariés.**

**Il augmente notamment le risque d'accidents du travail.**

**Soyez vigilants et adoptez des mesures de prévention !**

**Nous sommes là pour vous y aider.**



# Chaleur et canicule au travail

## Recommandations



**Thalie Santé**  
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION

[www.thalie-sante.org](http://www.thalie-sante.org)

